

P.V. n° 5

Présidente : Mme. MILLET.

Présents : MM. BORDIER – BOSCHER – CHARPENTIER – CHAUVIN – FEKIRINI – JASKOT – LALANNE – LANAU – MOURGUES - ROUSSELY.

Administratifs : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FOOTBALL ENTREPRISE SAISON 2024/2025

24 Engagés

Semaine 45	1er Tour	8 matches avec	16 clubs		
Semaine 4	1/8èmes de Finale	8 matches avec	8 vainqueurs	+ 8 entrants	
Semaine 11	1/4 de Finale	4 matches avec	8 vainqueurs		
Semaine 17	1/2 Finales	2 matches avec	4 vainqueurs		
Date à désigner	FINALE	1 match avec	2 vainqueurs		
			24 engagés		

1/8èmes de Finale :

La Commission homologue les résultats des **8** matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° **30026500** – F.C. Team Approved / Aircalo F.C. du 23/01/2025

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. Arbitrage du 29/01/2025 qui a **confirmé le résultat acquis sur le terrain et dit F.C. Team Approved qualifié pour le tour suivant.**

Calendrier des 1/4 de Finale :

4 matches, avec les 8 vainqueurs des 1/8èmes de Finale.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé lors de la **semaine 11 (du lundi 10 au samedi 15 mars 2025 au plus tard)**.

Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre comme mentionné ci-après :

- à **15H00** pour les clubs ne disposant pas d'un éclairage classé
- à **20H00** pour les clubs pouvant accueillir une rencontre en nocturne grâce à un éclairage classé E1 à E5
- à **14H30** sur la période du 15 Novembre au 15 Février.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

Les arbitres et les arbitres-assistants seront désignés par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.

Les frais d'arbitrage seront à la charge des deux clubs (par moitié et **réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer de terrain de repli, la rencontre est automatiquement inversée.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois :

- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F.
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence de Football Entreprise et d'une licence Libre, Foot Loisir ou de Futsal pouvant être inscrit sur la feuille de match de Coupe Nouvelle-Aquitaine de Football Entreprise est limité à **4** sur l'ensemble de l'épreuve.

Les clubs peuvent faire figurer **16 (seize) joueurs** sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F.). »

Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.

La réglementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'annexe 3 des RG de la LFNA est applicable sur toute la compétition.

NOTE AUX CLUBS

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer **16** joueurs maximum sur la feuille de match durant toute l'épreuve.

▲Date	Equipes	Résultat	Installation
Sans	Team Approved Fc 1 - Merignac Espace Foot 1	-	330630724
Sans	Bordeaux Dassault Sp 1 - Securite Sociale Ca 1	-	332810601
Sans	Fc Le Bon Jouet 1 - Speedauto Fc 1	-	330630724
Sans	Sud Ouest Auto As 1 - Fc P2m 1	-	330690402

La Présidente,
Stéphanie MILLET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD